



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8471^e séance

Mardi 26 février 2019, à 10 h 40

New York

Provisoire

Président : M. Ndong Mba (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Albanai
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/157)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) (S/2019/157)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Reena Ghelani, Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/157, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018).

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ghelani.

M^{me} Ghelani (*parle en anglais*) : Je fais aujourd'hui le point sur la situation au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock.

Il y a 15 jours, nous avons eu un aperçu de ce à quoi ressemble la vie d'environ 41 000 Syriens déplacés, principalement des femmes et des enfants, à Roukban, près de la frontière syro-jordanienne. Nos collègues ont été témoins d'une situation humanitaire catastrophique : des gens qui luttent pour survivre, qui souffrent de la faim et qui manquent des produits de première nécessité. Le convoi du début du mois a été le plus important et un des plus complexes que l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien aient jamais organisé depuis le début de la crise, il y a près de huit ans. La mission a duré 10 jours et a mobilisé 133 camions chargés de produits humanitaires, de vaccins et d'articles logistiques essentiels. L'aide fournie a été cruciale et sauvera des vies.

Mais la gravité de la situation pour les civils de Roukban signifie qu'un accès humanitaire durable est nécessaire. Les vivres, par exemple, ne devraient durer que 30 jours. Même si l'objectif premier de ce récent convoi était de fournir une aide humanitaire immédiate, les équipes ont également sondé les intentions des déplacés afin d'éclairer les discussions sur les solutions durables possibles. Une écrasante majorité d'entre eux – environ 95 % – ont exprimé le souhait de quitter le camp, et plus de 80 % ont dit vouloir retourner dans leurs régions d'origine.

Toutefois, tous les déplacés consultés, quel que soit leur profil ou leur appartenance tribale, se déclarent préoccupés par la situation dans leur lieu de destination – l'absence de documents d'état-civil, l'accès à leurs biens, leur sécurité, en particulier la crainte de la détention et de la conscription militaire –, et ont demandé des informations et des garanties sur toutes ces questions.

Le 16 février, les Comités mixtes de coordination pour le rapatriement des réfugiés syriens de la Fédération de Russie et de la République arabe syrienne ont publié une déclaration concernant l'ouverture de couloirs humanitaires à partir du camp de Roukban. L'ONU n'a pas participé à l'ouverture de ces couloirs humanitaires, au-delà de la fourniture d'articles au Croissant-Rouge arabe syrien pour apporter une assistance immédiate à ceux qui ont décidé de partir par ces couloirs d'évacuation.

L'ONU se félicite de tous les efforts déployés pour soulager les souffrances des personnes bloquées à Roukban et pour trouver des solutions durables à leur situation. Toutefois, il faut s'assurer que tous les retours et toutes les réinstallations se fassent sur une base volontaire, dans des conditions sûres et dignes et en connaissance de cause, et qu'ils respectent les normes fondamentales de protection, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme. Un dialogue est en cours avec les communautés à Roukban, la Fédération de Russie, les autorités syriennes et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que ce soit le cas dans tout processus de réinstallation.

L'ONU reste extrêmement préoccupée par la protection des civils qui demeurent dans les dernières zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant dans le sud-est de la province de Deir el-Zor, et de ceux qui ont pu fuir les combats. Depuis la fin de l'année dernière, plus de 37 000 personnes ont fui Hajin

pour se réfugier dans le camp de Hol, dans la province de Hassaké, à quelque 300 kilomètres au nord de Hajin. Près des trois quarts de la population totale du camp de Hol sont désormais des femmes et des enfants de moins de 5 ans. Des milliers d'autres personnes devraient arriver au camp de Hol dans les jours et les semaines à venir.

Des conditions très éprouvantes ont été signalées le long de la route nord, notamment la rigueur du froid et un manque de nourriture, d'eau, d'abris et de services de santé. Depuis décembre 2018, au moins 75 personnes, pour les deux tiers des enfants de moins d'1 an, ont péri pendant le voyage ou peu après leur arrivée dans le camp de Hol, en raison principalement de l'exposition au froid et du manque d'accès aux soins de santé au cours de leur dur périple vers le nord.

Les efforts d'intervention sont en train d'être intensifiés dans le camp de Hol, à Hajin et dans les zones avoisinantes, malgré des problèmes de sécurité considérables. Par exemple, le 15 février, un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien composé de six camions chargés d'articles fournis par l'ONU et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a atteint Hajin et distribué de l'aide à quelque 5 000 personnes. À la fin de la semaine dernière, l'ONU et ses partenaires ont également distribué des vivres dans 15 villes et camps de fortune dans l'est de la province de Deir el-Zor.

En outre, l'ONU a ouvert un centre de transit dans la ville de Souar, à mi-chemin entre Hajin et Hol, pour y accueillir les personnes qui sont transférées. Cependant, les centres de contrôle situés juste à l'extérieur de Hajin restent inaccessibles aux organisations humanitaires. De plus, les préoccupations en matière de protection pour les déplacés portaient notamment sur les restrictions à la liberté de circulation, un grand nombre des personnes arrivant à Hol déclarant préférer se rendre ailleurs, dans la plupart des cas pour se rapprocher de membres de leur famille ou d'amis dans la province de Deir el-Zor.

Dans tout le nord-ouest de la Syrie, on estime que 2,7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Environ 40 % des enfants ne sont pas scolarisés, tandis que 2 millions d'habitants dépendent de l'acheminement de l'eau par camion-citerne pour la plupart, sinon la totalité, de leur eau potable. Chaque mois, environ 1,7 million de Syriens bénéficient d'une assistance essentielle dans le cadre des opérations transfrontières à

partir de la Turquie. C'est pourquoi il est indispensable d'assurer un accès durable à l'aide humanitaire.

Jusqu'à présent, l'expansion récente des zones d'influence de l'Organisation de libération du Levant ne semble pas avoir entraîné de changement important au niveau de l'accès humanitaire. L'ONU et ses partenaires suivent de près la situation pour s'assurer que l'indépendance, la neutralité et l'impartialité de l'action humanitaire sont respectées. Un certain nombre de mesures sont en place pour atténuer les risques de détournement des opérations d'aide ou d'ingérence dans ces opérations, notamment le contrôle des partenaires d'exécution et la vérification de leurs antécédents, le suivi des distributions, la mise en place de systèmes normalisés de suivi des produits, la facilitation de l'information remontant des communautés touchées et le maintien de la communication avec toutes les parties au conflit, afin de régler les problèmes opérationnels au moment où ils se présentent.

Nous avons souvent rendu compte au Conseil de la situation tragique des civils à Edleb et dans les régions avoisinantes du nord-ouest de la Syrie, qui n'ont tout simplement nulle part où fuir en cas d'incursion militaire à grande échelle dans la région. Bien que l'accord sur la création d'une zone démilitarisée signé en septembre dernier entre la Turquie et la Russie ait permis d'éviter une escalade militaire immédiate, les combats se sont intensifiés ces dernières semaines, avec des dizaines de civils qui auraient été tués et des dizaines d'autres blessés. Pas moins de 36 000 personnes auraient été déplacées en raison de l'intensification des bombardements, nombre d'entre elles s'étant déplacées vers le nord et vivant désormais dans des camps à la frontière avec la Turquie.

Comme l'a déclaré la semaine dernière la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :

« Un grand nombre de civils, y compris des centaines de milliers de personnes déplacées, à Edleb et dans le nord d'Alep, vivent une existence intolérable. Ils sont pris au piège entre l'escalade des hostilités et les bombardements, et sont obligés de vivre sous le régime extrémiste de l'Organisation de libération du Levant et d'autres combattants extrémistes qui se livrent régulièrement à des assassinats ciblés, des enlèvements et des détentions arbitraires ».

Je répète aujourd'hui que le risque d'escalade militaire, avec ses conséquences humanitaires

potentiellement catastrophiques, persiste. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir et de mettre pleinement en œuvre l'accord signé entre la Russie et la Turquie le 17 septembre 2018.

Les besoins humanitaires restent gigantesques dans toute la Syrie. Cette année, on estime qu'11,7 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire dans l'ensemble du pays. L'ONU et ses partenaires apportent chaque mois une aide humanitaire salvatrice à des millions de personnes à travers toute la Syrie. Cela n'est possible que grâce à l'appui généreux de donateurs internationaux. Plus de 5 milliards de dollars ont été versés au titre du plan de réponse humanitaire et du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience en 2018 – une somme énorme qui a sauvé des vies et donné de l'espoir à des millions de personnes.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier chaque gouvernement qui a répondu aux appels que nous avons lancés au cours de l'année écoulée, et pour exhorter les États Membres à assurer un financement rapide des opérations humanitaires en Syrie et dans les pays voisins accueillant des réfugiés en 2019. La Conférence qui se tiendra à Bruxelles du 12 au 14 mars sera un jalon essentiel à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Ghelani de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) (*parle en anglais*) : Je vais faire cette déclaration au nom des corédacteurs pour le dossier humanitaire syrien, à savoir le Koweït, l'Allemagne et la Belgique.

Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Reena Ghelani, Directrice des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, de son exposé très utile. Je tiens également à remercier par son truchement tous les membres du personnel humanitaire et médical déployé dans l'ensemble de la Syrie pour leur courage et leurs efforts inlassables visant à soulager les souffrances humaines en Syrie. Ils y sont depuis le début du conflit, il y a huit ans, et ils continuent de fournir une assistance vitale, notamment, le plus récemment, grâce au convoi humanitaire à destination de plus de 40 000 personnes déplacées dans le camp de Roukban.

La situation des déplacés dans le camp de Roukban s'est encore détériorée pendant les mois d'hiver, ce qui a mis à particulièrement rude épreuve les secteurs vulnérables de la population du camp, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants. Après des mois de retards inexcusables, l'Organisation des Nations Unies a enfin reçu, début février, le feu vert pour déployer, de concert avec le Croissant-Rouge arabe syrien, un convoi conjoint interinstitutions comprenant 133 camions. Les travailleurs humanitaires ont distribué des vivres, des produits d'assainissement et d'hygiène et du matériel de préparation à l'hiver, qui faisaient cruellement défaut. Ils ont aussi effectué une campagne de vaccination pour quelque 7 000 enfants. Enfin, ils ont sondé sur leurs intentions les déplacés se trouvant dans le camp en vue de planifier des solutions durables à la grave situation humanitaire à Roukban.

Selon les résultats de ce sondage, une majorité écrasante de ces déplacés souhaitent quitter le camp et nombre d'entre eux veulent regagner leur localité d'origine, mais ils ont exprimé des préoccupations relativement à la sécurité et la sûreté, au manque de documents d'état-civil, ainsi qu'à l'accès à leurs biens et à leurs logements. En fait, bien que ce convoi ait été une mesure indispensable et qu'un accès humanitaire régulier et soutenu de l'Organisation des Nations Unies à Roukban demeure une nécessité à court terme, seuls des dispositions et des efforts collectifs menés en pleine coordination avec l'ONU permettront de parvenir à une solution plus durable.

Toutefois, ces efforts de réinstallation doivent respecter des principes clefs. Tous les retours ou réinstallations doivent être volontaires, sûrs, dignes, faits en connaissance de cause et conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux normes de protection essentielles. Les personnes doivent pouvoir choisir leur lieu de réinstallation. Les agents humanitaires de l'Organisation doivent obtenir l'accès à la population avant tout départ, pendant le déplacement et après la réinstallation, afin de fournir un appui à la protection, d'évaluer les besoins et de prodiguer une assistance. L'unité familiale doit être préservée et les enfants, les femmes, les personnes âgées et celles ayant des besoins particuliers doivent bénéficier d'une protection spéciale pendant toutes les phases de la réinstallation. L'accès régulier, libre et sans entrave du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux personnes concernées est fondamental pour élaborer et mettre en œuvre avec succès des solutions durables pour les

déplacés et les personnes qui retournent volontairement dans leur foyer.

Nous continuons d'exhorter toutes les parties à octroyer un accès humanitaire régulier, sûr, durable et inconditionnel à l'ensemble de la Syrie. Les parties au conflit doivent permettre à la communauté humanitaire d'assurer la protection et l'assistance fondées sur les besoins, notamment les besoins spécifiques des hommes comme des femmes, de façon impartiale et non discriminatoire. Bien trop souvent, les contraintes bureaucratiques ou sécuritaires imposées par toutes les parties persistent. Bien trop souvent, l'Organisation des Nations Unies ne peut pas atteindre les personnes dans le besoin. Cela a des effets considérables sur l'accès de l'ONU à des zones où les besoins sont élevés, en particulier pendant ces mois d'hiver.

Nous suivons de près la situation dans le nord de la Syrie, en particulier dans la province d'Edleb, où se trouvent 3 millions de civils, dont la moitié sont des déplacés. Après une période de calme relatif, la recrudescence récente d'incidents violents a fait de nombreuses victimes civiles. Le mémorandum d'accord russo-turc sur le cessez-le-feu a été décisif pour empêcher les conséquences catastrophiques qu'entraînerait toute offensive militaire.

Nous appelons de nouveau toutes les parties à continuer de participer à la pleine application de l'accord, la situation à Edleb restant particulièrement fragile. Nous demandons aussi une cessation des hostilités dans tout le pays, comme le stipule la résolution 2401 (2018). En outre, nous engageons toutes les parties à assurer à titre prioritaire la protection des civils et des infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Nous condamnons fermement toutes les attaques contre des infrastructures civiles, en particulier contre des écoles et des hôpitaux, ainsi que les attaques aveugles contre des zones densément peuplées.

Les combats intenses qui ont sévi pendant des semaines dans la zone de Deïr el-Zor, commencent à diminuer. Ces dernières semaines, quelque 25 000 personnes, en particulier les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées, ont fui la zone de Hajin pour s'installer dans le camp de Hol. Le long de la route de 300 kilomètres, elles ont été confrontées à d'autres épreuves : le froid, la pénurie d'aliments, d'eau, d'abris et de services sanitaires et de graves préoccupations en matière de protection. Nous déplorons les pertes de vies humaines parmi

les personnes ayant fait ce voyage vers le nord, en particulier de nombreux nouveau-nés et jeunes enfants. La situation dans le camp de Hol est désastreuse, le camp est surpeuplé et ses capacités ont été dépassées par les nombreux nouveaux arrivants, qui ont fait passer la population du camp à près de 47 000 personnes. Nous nous félicitons de l'installation d'un centre de transit, à mi-chemin entre Hajin et Hol, pour fournir une aide d'urgence aux déplacés. Nous appuyons tous les efforts faits pour permettre l'accès humanitaire de l'ONU afin de soulager les souffrances humaines.

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants syriens continuent d'être arrêtés et détenus de façon arbitraire. Nous prenons note de la libération récente d'un certain nombre de détenus et de prisonniers. Toutefois, il faut faire davantage et nous demandons à tous les intéressés de poursuivre le travail sur cette question importante, en vue de réaliser des progrès concrets et tangibles. Nous condamnons l'emploi signalé de la torture et des violences sexuelles contre ces hommes, femmes et enfants. Leurs auteurs devront répondre de leurs actes.

Le conflit en Syrie va bientôt entrer dans sa huitième année. Les besoins humanitaires, à l'intérieur du pays et dans la région, restent particulièrement élevés. À l'intérieur de la Syrie, près de 12 millions de personnes, dont presque la moitié sont des enfants, ont encore besoin d'une aide humanitaire, que ce soit la distribution de vivres, les soins médicaux, les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, la protection en général, le soutien psychosocial, la protection de l'enfance, la protection contre la violence fondée sur le genre ou la lutte antimines. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires continuent de toucher plus de 3 millions de personnes par mois, de l'intérieur de la Syrie ou grâce au mécanisme transfrontières, tel que prescrit par le Conseil de sécurité. Sept cent mille d'entre elles, la plupart étant des déplacés, ont des besoins pressants et reçoivent une assistance vitale.

La troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui se tiendra à Bruxelles à la mi-mars, sera l'occasion de nous concentrer de nouveau sur le sort tragique de la population touchée par le conflit syrien et des réfugiés syriens dans la région et de renouveler notre attachement à satisfaire leurs besoins humanitaires et notre appui concret en la matière. Elle sera l'occasion de discuter des questions humanitaires les plus critiques, notamment

l'accès humanitaire, la fourniture d'une aide et d'une protection vitales, ainsi que les activités de subsistance et de résilience. Elle cherchera également à obtenir des annonces de contributions financières supplémentaires pour répondre aux besoins de la Syrie et de la région. Nous appelons tous les donateurs potentiels à contribuer à soulager ces besoins.

Le peuple syrien mérite de vivre en paix. Seule une paix ancrée dans des fondements solides et sans exclusive est susceptible de rompre le cycle de la violence. Nous devons donc promouvoir le processus politique par un règlement politique véritable et inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015), au communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous continuons également de plaider pour que tous ceux qui sont responsables de violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme, aient à répondre de leurs actes. À cette fin, les co-rédacteurs continueront d'appuyer le rôle important du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie. En l'absence d'une solution politique inclusive et conforme à la résolution 2254 (2015), et sans établissement des responsabilités, aucune paix durable n'est possible.

Je voudrais, pour terminer, exprimer notre plein appui à l'Envoyé spécial Pedersen et à son action pour appliquer la résolution 2254 (2015), et nous attendons avec intérêt son premier exposé devant le Conseil jeudi.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ghelani pour son exposé et pour le travail important que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et ses partenaires accomplissent pour venir en aide au peuple syrien.

Nous saluons les efforts déployés par l'OCHA pour permettre au plus important convoi humanitaire jamais organisé en Syrie, un convoi commun de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien, d'être acheminé avec succès, le 6 février, de Damas au camp de Roukban. Les États-Unis applaudissent également le courage et le dévouement désintéressé des travailleurs humanitaires qui se sont si courageusement chargés de cet acheminement pour veiller à ce qu'une aide vitale parvienne aux Syriens qui en ont désespérément besoin.

Certes, ce convoi a réussi à atteindre son objectif – fournir un appui immédiat à la population du camp de Roukban – mais cette assistance ne peut

soutenir la population que pendant 30 jours environ. C'est pourquoi les États-Unis exhortent le régime d'Assad et la Fédération de Russie à faciliter le départ pour Roukban, avant la fin mars, d'un nouveau convoi humanitaire conjoint de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien. Le régime d'Assad et la Fédération de Russie peuvent, s'ils en ont la volonté, faire en sorte que l'ONU soit en mesure de fournir régulièrement une assistance humanitaire sans entraves au camp de Roukban, tant qu'il accueillera des civils vulnérables.

Les États-Unis n'ont pas entravé et n'entraveront pas les départs volontaires, et ils plaident depuis longtemps en faveur de la liberté de circulation des personnes déplacées sur tout le territoire. Nous restons déterminés à appuyer le départ librement consenti, dans la sécurité et la dignité, et en toute connaissance de cause, de ceux qui souhaitent quitter le camp de Roukban. Les États-Unis insistent pour que l'organisation de ces départs se fasse en coordination avec l'ONU et tiennent compte des principes humanitaires.

À cette fin, les États-Unis se félicitent que l'ONU soit réceptive aux efforts propres à alléger les souffrances des déplacés dans le camp de Roukban, comme l'initiative russe relative aux postes de contrôle, pour autant que ces efforts permettent des départs effectivement librement consentis, dans la sécurité et la dignité, et en toute connaissance de cause. Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à coordonner leurs efforts avec l'ONU, la Russie et d'autres partenaires, pour élaborer un plan qui appuie des retours de Roukban librement consentis et décidés en toute connaissance de cause, et qui réponde au mieux aux besoins à long terme de la population.

Les États-Unis appellent toutes les parties, y compris la Russie et le régime d'Assad, à veiller à ce que les départs de Roukban réunissent les cinq critères de base ci-après.

Premièrement, il faut veiller à la coordination de la planification avec l'ONU et permettre à l'Organisation de suivre et de contrôler les déplacements, en faisant en sorte que les départs respectent les normes humanitaires.

Deuxièmement, il faut s'assurer que les déplacés soient informés de leurs options s'agissant de possibles départs et des conditions, notamment de sécurité, qui prévalent là où ils préféreraient rentrer.

Troisièmement, il faut fournir des garanties contre les arrestations et les détentions arbitraires.

Quatrièmement, il faut expliquer clairement les exigences en matière de conscription militaire pour les déplacés qui décident de partir.

Cinquièmement, il faut garantir un accès humanitaire régulier pour permettre à l'aide de parvenir jusqu'à ceux qui ne souhaitent pas quitter Roukban.

Roukban n'est qu'un exemple parmi d'autres des conditions humanitaires extrêmement difficiles auxquelles sont confrontés des millions de personnes en Syrie. En vertu de la résolution 2165 (2014), le régime est tenu de permettre l'acheminement sans entrave et direct de l'aide humanitaire que les Nations Unies et leurs partenaires d'exécution fournissent. Il est intolérable que le régime d'Assad continue d'entraver l'accès régulier de l'ONU et d'autres organismes humanitaires à la Ghouta orientale, Yarmouk ou Deraa.

Dès lors que les civils ne peuvent pas se fier au régime d'Assad ou à ses alliés pour permettre à l'ONU de fournir une aide humanitaire régulière et sans entraves aux zones sous son contrôle, il est clair que les conditions ne sont pas propices à des retours durables et librement consentis et que l'heure n'est toujours pas venue pour la communauté internationale d'appuyer les efforts de reconstruction dans les régions syriennes contrôlées par le régime, tant que des mesures irréversibles favorables à un règlement politique du conflit n'auront pas été prises.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation du nombre de déplacés fuyant les derniers sursauts de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) tandis qu'il tente de conserver un territoire dans la vallée du Moyen-Euphrate. Nous remercions nos partenaires qui continuent de fournir des abris supplémentaires, des soins médicaux et une aide alimentaire cruciale pour répondre aux besoins des déplacés dans des lieux comme Hol ou dans le nord-est de la Syrie.

Nous nous sommes félicités également que le Premier Ministre Al-Mahdi ait récemment annoncé que le Gouvernement iraquien était prêt à faciliter le rapatriement des ressortissants iraquiens en Syrie. Les États-Unis continueront, avec leurs partenaires au sein de la coalition, de contribuer aux efforts de stabilisation dans le nord-est de la Syrie pour empêcher le retour de l'EIL maintenant que son emprise territoriale s'est effondrée.

Enfin, en ce qui concerne la situation à Edleb, les États-Unis se préoccupent de l'augmentation récente des bombardements du gouvernorat par le régime, lesquels ont poussé quelque 20 000 personnes, selon les

estimations, à se déplacer vers la frontière turque. Les États-Unis appellent une nouvelle fois toutes les parties à respecter le cessez-le-feu négocié par la Turquie et la Russie afin de prévenir une dangereuse escalade du conflit et une catastrophe humanitaire. Ce cessez-le-feu est vital pour protéger 3 millions de civils et préserver la frontière de la Turquie, notre allié au sein de l'OTAN.

M. Delattre (France) : Je souhaite d'abord remercier Reena Ghelani, Directrice des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour sa présentation très utile, et saluer le travail remarquable de toutes ses équipes pour répondre à l'urgence humanitaire en Syrie, de même que je souhaite saluer l'engagement des co-plumes humanitaires, tel que l'a exprimé il y a quelques minutes l'Ambassadeur de la Belgique.

Soyons clairs : ce serait une grave erreur d'appréciation mais aussi une lourde faute politique de considérer que la tragédie syrienne est derrière nous. Elle ne l'est pas, alors que le pays entre dans sa neuvième année de conflit, que les risques d'escalade sont toujours très présents et que la situation humanitaire reste désastreuse.

Dans la région d'Edleb en particulier, les violations du cessez-le-feu se multiplient et le risque d'une catastrophe humanitaire reste élevé, comme le souligne le déplacement de plus de 20 000 personnes en moins d'une semaine. Je pense également à la situation des civils, pris au piège à Baghouz, où un grand nombre de personnes ont perdu la vie en tentant de quitter la zone, ainsi qu'aux 47 000 personnes qui vivent aujourd'hui dans le camp de Hol. C'est le résultat de la politique effroyable et systématique de Daech, à travers notamment son recours au minage massif et aux boucliers humains. Dans ce contexte, nous devons plus que jamais rester pleinement mobilisés autour de trois priorités essentielles et indissociables : l'impératif de protection des civils, la garantie des accès humanitaires, et une solution politique durable en Syrie.

Première priorité donc, l'impératif de protection des civils. La protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, doit être une priorité absolue pour l'ensemble des parties prenantes. Les hôpitaux et les écoles continuent à être la cible d'attaques totalement inacceptables et directement contraires au droit international humanitaire. Il faut donc le marteler, toutes les parties doivent respecter leurs obligations telles qu'elles découlent du droit

international humanitaire. Ce n'est pas un vœu, c'est une exigence.

Nous devons en particulier tout faire pour préserver le cessez-le-feu à Edleb sur le long terme, conformément aux engagements réitérés lors du sommet quadripartite d'Istanbul. Une offensive aurait des conséquences humanitaires, migratoires et sécuritaires désastreuses pour toute la région. Pour éviter ce scénario du pire, il est indispensable que la Turquie et la Russie préservent l'accord de cessez-le-feu qu'elles avaient pu mettre en place en septembre dernier et veillent à sa bonne mise en œuvre.

Deuxième priorité, la garantie de l'accès humanitaire. Je tiens à rappeler ici un chiffre plus parlant que de longs discours : sur les 200 demandes d'accès formulées auprès du régime syrien durant les mois de décembre et de janvier, seuls 40 % ont donné lieu à une autorisation. Il est particulièrement inacceptable que le régime entrave l'accès aux zones qu'il a reconquises. Nous en appelons une fois encore aux acteurs ayant de l'influence sur le régime pour qu'ils garantissent un accès humanitaire immédiat, sûr, complet, sans entraves et durable sur l'ensemble du territoire syrien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire.

L'impératif de l'accès humanitaire doit être respecté à toutes les étapes – de l'évaluation indépendante des besoins à la mise en œuvre et au suivi des projets humanitaires – afin de s'assurer que l'aide parvient bien aux populations visées, et prioritairement aux plus vulnérables. À Roukban, nous saluons le déploiement du convoi des Nations Unies début février, mais la situation reste extrêmement préoccupante et appelle une action résolue sur deux plans.

D'une part, il est impératif de permettre aux Nations Unies de déployer régulièrement des convois pour répondre aux besoins des plus de 40 000 personnes présentes dans le camp et qui y vivent dans des conditions épouvantables. D'autre part, les résultats du sondage mené par les Nations Unies sont clairs : 95 % des personnes souhaitent quitter le camp. Le retour des déplacés de Roukban doit être volontaire, sûr, digne, dans le respect du droit international humanitaire et mis en place en étroite coordination avec les Nations Unies. Nous devons également nous assurer que les personnes déplacées ont accès à toutes les informations nécessaires, notamment sur la situation sécuritaire du lieu où elles souhaitent retourner, l'accès à leurs propriétés et aux services de base, ainsi que les garanties nécessaires

contre les risques d'arrestation, de détention arbitraire et de conscription forcée.

Les informations selon lesquelles le régime syrien pratique de telles violations dans les territoires désormais sous son contrôle, notamment dans le sud-ouest et la Ghouta orientale, sont particulièrement inquiétantes. J'appelle donc les soutiens du régime à faire cesser ces violations, ce qui constitue une condition préalable indispensable avant de pouvoir envisager le retour des déplacés et des réfugiés. Dans les zones en dehors du contrôle du régime, il est crucial que l'ensemble de la communauté internationale poursuive ses efforts pour répondre aux besoins urgents des populations. Je pense en particulier au nord-est, où notre mobilisation doit rester entière. Elle relève d'un impératif humanitaire, participe à la stabilisation de la région et doit contribuer à empêcher la résurgence de Daech. Je tiens aussi à alerter sur le risque de catastrophe humanitaire et de violations graves des droits de l'homme que ferait peser une intervention militaire dans cette zone, d'où qu'elle vienne.

Enfin, troisième priorité, et elle est décisive, le lancement d'un processus politique durable. Seule une transition politique irréversible, crédible et inclusive permettra de briser l'engrenage de la tragédie syrienne et ouvrira la voie à la reconstruction. Des avancées concrètes dans la mise en œuvre de tous les éléments de la résolution 2254 (2015) sont nécessaires pour parvenir à une amélioration durable de la situation humanitaire et rendre possible le retour volontaire, sûr et digne des réfugiés. C'est ce à quoi l'Union européenne et la Ligue des États arabes se sont engagées à l'occasion de leur sommet des 24 et 25 février, en déclarant qu'elles mèneront leurs politiques respectives à l'égard de la Syrie en phase avec les progrès tangibles réalisés vers un règlement politique.

Notre conviction est qu'il existe aujourd'hui, pour la première fois peut-être depuis huit ans, une étroite fenêtre d'opportunité pour mettre un terme au conflit syrien. Notre responsabilité commune est de saisir cette opportunité à travers une solution politique inclusive, car c'est la seule à même d'éviter, les mêmes causes produisant les mêmes effets, de futures répliques à la tragédie syrienne. C'est pourquoi nous appelons chacun des membres du Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités pour permettre la mise en place d'un processus politique crédible, sous la supervision de l'ONU, dans le cadre de la résolution 2254 (2015).

Soyons bien conscients qu'il n'y aura pas de solution politique durable sans justice pour les victimes syriennes. Après les mandats d'arrêt internationaux émis par la justice française à l'encontre de hauts responsables de l'appareil répressif syrien, l'arrestation récente en France et en Allemagne de trois anciens officiers de sécurité suspectés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité est une étape importante qui démontre que les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne resteront pas impunies. La France réitère à cet égard son soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant et à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

Le Conseil peut compter sur la pleine mobilisation de la France sur ces différents fronts en soutien au processus politique et aux efforts du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, à qui nous renouvelons notre plein et entier soutien.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information et félicite M^{me} Reena Ghelani, Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour la qualité de son exposé sur la situation humanitaire en République arabe syrienne.

Mon pays reste préoccupé par la situation humanitaire toujours aussi précaire dans ce pays, malgré les efforts déployés par la communauté internationale depuis le déclenchement du conflit il y a huit ans. En effet, selon les organismes des Nations Unies, au moins 50 enfants sont morts en janvier et février des suites d'hypothermie, de malnutrition et de troubles médicaux; 11,7 millions de Syriens vivant à l'intérieur des frontières du pays ont toujours besoin d'une assistance humanitaire; et près de 5,7 millions de réfugiés ont été enregistrés dans les pays voisins.

C'est la raison pour laquelle mon pays place de grands espoirs dans la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui se tiendra du 12 au 14 mars. Cette conférence devrait permettre de dresser le bilan de la situation humanitaire en République arabe syrienne et de définir les grandes priorités au titre de l'année 2019. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts visant à satisfaire les besoins essentiels et à assurer la protection des personnes en détresse.

Mon pays note avec inquiétude les informations persistantes faisant état de civils tués ou blessés par des frappes aériennes et des combats au sol dans l'est de Deir el-Zor. Les conditions de vie difficiles de dizaines de milliers de personnes, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées déplacées dans la région, sont tout aussi alarmantes. En vue d'enrayer cette tendance pernicieuse, la Côte d'Ivoire exhorte toutes les parties impliquées dans les opérations militaires, aussi bien à Deir el-Zor que sur toute l'étendue du territoire syrien, à se conformer au respect du droit international en matière de protection des civils, ainsi que des infrastructures hospitalières. À cet égard, mon pays voudrait rappeler que les entraves à la liberté de circulation des personnes et des biens, de même que les violations des droits des personnes déplacées, constituent des atteintes graves à la dignité humaine et sont passibles de poursuites au regard du droit international.

C'est également le lieu de rappeler la nécessité de garantir un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable aux personnes en détresse, tant à Roukban que sur toute l'étendue du territoire syrien, conformément à la résolution 2401(2018). La Côte d'Ivoire se félicite des progrès accomplis dans le déploiement d'un deuxième convoi à destination de Roukban, où quelque 42 000 personnes vivent dans des conditions difficiles.

Mon pays est également soucieux de l'escalade militaire dans le nord-ouest et le nord-est du pays, où la situation humanitaire ne cesse de se détériorer en raison de la reprise des hostilités. Dans la province d'Edleb en particulier, les populations civiles sont victimes de violations des droits de l'homme perpétrées par les groupes armés.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire appelle les parties au conflit à préserver le cessez-le-feu dans la zone démilitarisée d'Edleb, à veiller au respect du droit international humanitaire et à intensifier les efforts diplomatiques pour une solution politique à la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux processus complémentaires d'Astana et de Sotchi.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie M^{me} Reena Ghelani, Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de son exposé. La Chine attache une grande importance à la situation humanitaire en Syrie et félicite l'ONU et toutes les parties concernées des efforts qu'elles déploient pour améliorer la situation humanitaire en Syrie.

Au moment où nous parlons, près de 12 millions de personnes en Syrie ont toujours besoin d'une aide humanitaire. Dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, de nombreuses localités ont été ravagées par les inondations. La situation dans le camp de Roukban reste préoccupante. Un grand nombre de civils se dirigent vers le camp de Hol. Les opérations d'assistance humanitaire se heurtent à des difficultés. Dans le même temps, au fur et à mesure que la situation générale en Syrie, notamment sur le plan de la sécurité, continuera de se stabiliser, les conditions deviendront plus favorables à l'amélioration de la situation humanitaire. Dans ce contexte, la Chine voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, les parties syriennes doivent donner la priorité à l'avenir du pays et au bien-être de la population, continuer de respecter les résolutions pertinentes du Conseil, mettre en œuvre les accords déjà conclus, continuer de participer au processus politique et créer les conditions propices à l'amélioration de la situation humanitaire. La communauté internationale doit appuyer résolument le rôle de l'ONU en tant que médiatrice principale, apporter son appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général et encourager les parties syriennes, au moyen d'un processus pris en charge et dirigé par les Syriens et sur la base de la résolution 2254 (2015), à rechercher des solutions négociées qui tiennent compte des préoccupations de toutes les parties. Les membres du Conseil doivent mener des consultations approfondies et promouvoir des conditions propices à un règlement politique de la question syrienne. L'avenir de la Syrie ne peut être décidé que par le peuple syrien, sans ingérence extérieure. La communauté internationale doit respecter le Gouvernement et le peuple syriens dans le cadre de leurs efforts visant à préserver la sécurité et la stabilité nationales.

Deuxièmement, l'ONU et la communauté internationale doivent augmenter leur aide financière et matérielle au peuple syrien. Compte tenu de l'évolution des besoins, elles doivent adapter et améliorer en permanence leurs opérations d'assistance humanitaire. Les mesures d'assistance humanitaire transfrontières représentent des modalités ad hoc dans des circonstances particulières. Il faut respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément aux résolutions du Conseil. Les opérations humanitaires doivent être guidées par les principes directeurs de l'ONU en matière d'aide humanitaire et les dispositions pertinentes du droit international, sous le contrôle de l'ONU tout au long du processus, en s'attachant à améliorer la transparence et à renforcer

la communication et la coordination avec le Gouvernement syrien.

Troisièmement, la communauté internationale doit appuyer concrètement le Gouvernement et le peuple syriens en matière de reconstruction socioéconomique afin de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés. Selon une enquête, 83 % des habitants du camp de Roukban souhaitent retourner dans leur lieu d'origine. Des efforts s'imposent à cette fin. Des progrès soutenus en matière de reconstruction peuvent donner de l'espoir au peuple syrien et jeter les bases d'une stabilité à long terme en Syrie. Le retour des réfugiés syriens dans leur foyer peut également permettre de réduire les pressions subies par les pays d'accueil.

La Chine attache une grande importance à la situation humanitaire en Syrie et a apporté sa contribution pour atténuer les souffrances du peuple syrien. Depuis le début de la crise, par des voies bilatérales et multilatérales, la Chine a fourni une aide humanitaire importante aux réfugiés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie, notamment des fournitures médicales, des vivres et une aide pour se préparer aux rigueurs de l'hiver. En juillet dernier, pendant la cérémonie d'ouverture de la huitième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-arabe, le Président Xi Jinping a annoncé que la Chine allait fournir une assistance supplémentaire à la population de la Syrie et d'autres régions. Des efforts sont en cours pour concrétiser cet engagement. À l'avenir, la Chine continuera de porter assistance aux Syriens, en Syrie et dans les pays voisins, dans la mesure de ses moyens.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M^{me} Reena Ghelani, de son exposé très complet et qui donne à réfléchir, qui a été complété par l'intervention faite par le Représentant permanent de la Belgique au nom des rédacteurs de textes relatifs à cette question. Nous saluons également la présence de notre collègue, le Représentant permanent de la République arabe syrienne.

L'Afrique du Sud réitère ses vives préoccupations face à la situation humanitaire catastrophique en Syrie. Près de huit ans après le début du conflit, la situation en République arabe syrienne demeure l'une des pires crises humanitaires dans le monde. Quelque 13,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont 6,2 millions de déplacés. La crise humanitaire

touche particulièrement les femmes, les enfants et les personnes handicapées en Syrie. Les enfants ont été touchés de façon disproportionnée, vu que plus de 5 millions d'enfants sont exposés à un risque accru de sous-alimentation, de déshydratation, de diarrhée, de maladies infectieuses et de blessures. Il faudra porter assistance à des millions d'autres personnes, qui ont été exposées à des événements traumatisants et à la violence au cours de ces dernières années.

L'Afrique du Sud appelle à la pleine application de la résolution 2449 (2018), par laquelle le Conseil a prorogé l'autorisation d'acheminer l'assistance humanitaire en Syrie à travers la frontière et les lignes de front. Ma délégation se félicite du succès de l'opération humanitaire menée à Roukban. Les premiers rapports de l'OCHA indiquent qu'il s'agit de la plus grande opération humanitaire menée par l'ONU en Syrie, pour laquelle 133 camions ont été utilisés. L'opération menée à Roukban a permis de distribuer de l'aide humanitaire à plus de 40 000 personnes sous forme de fournitures médicales, de vivres et d'assistance en matière d'éducation ainsi que plus de 66 000 couvertures et sacs de couchage. En outre, plus de 7 000 enfants ont été vaccinés. Compte tenu de l'environnement difficile dans lequel l'opération s'est déroulée, il convient de féliciter l'OCHA et ses partenaires opérationnels pour ce succès. De même, nous remercions le Gouvernement syrien d'avoir autorisé et facilité l'accès au camp de Roukban.

Nous devons être conscients du fait qu'il existe un besoin urgent d'aide humanitaire dans le nord-est de la Syrie, où se trouve le camp de Hol. Les trois quarts de la population du camp sont des femmes et des enfants de moins de 5 ans. Nous demeurons préoccupés par le sort des civils, en particulier ceux qui sont pris au piège à Hajin, la dernière zone contrôlée par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, à faire en sorte que tous les déplacements soient librement consentis et ne durent pas plus longtemps que nécessaire et à veiller à ce que les personnes déplacées puissent revenir chez elles le plus tôt possible dans des conditions sûres et dignes.

Nous nous félicitons de l'accord de désescalade en vigueur annoncé par la Turquie et la Russie, qui a permis d'éviter des conséquences humanitaires catastrophiques, en particulier dans la province d'Edleb. Nous exhortons les parties à faire en sorte que cet accord tienne.

Il importe que les autorités syriennes permettent un accès rapide et durable à l'aide humanitaire, compte tenu de la nécessité de respecter le droit international humanitaire et de protéger la population civile.

Nous réaffirmons que, selon nous, la seule solution durable à la question syrienne, après tant de bombardements et de destructions, reste la recherche d'une solution politique grâce à un dialogue sans exclusive mené par les Syriens en vue d'une transition politique reflétant la volonté du peuple syrien, avec une protection garantie pour toutes les composantes de la société syrienne. Nous exhortons donc le Conseil à s'unir en vue de la pleine application de la résolution 2254 (2013) et à appuyer l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, qui nous présentera un exposé ce jeudi 28 février.

Enfin, nous attendons avec intérêt la publication du plan stratégique d'intervention humanitaire pour 2019, ainsi que la Conférence des donateurs qui se tiendra en mars à Bruxelles. Nous appelons la communauté internationale à être aussi généreuse que possible dans son soutien. En tant que communauté internationale, et tout particulièrement en tant que Conseil de sécurité, nous devons absolument continuer de soutenir les efforts humanitaires en Syrie.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Directrice Reena Ghelani pour son exposé sur la situation humanitaire actuelle en Syrie. Nous tenons également à remercier le personnel humanitaire des Nations Unies des efforts inlassables qu'il déploie pour fournir une assistance humanitaire en Syrie.

Nous sommes profondément inquiets par l'augmentation du nombre d'attaques et de victimes civiles à Edleb, ainsi que par les souffrances supplémentaires qui en résultent pour de nombreux civils dans la région de Hajin du fait des frappes aériennes et de l'intensité des combats. Ces personnes vivent dans une situation de vulnérabilité extrême, et il est évident que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour régler ce problème, non seulement en atténuant les souffrances de la population, mais aussi en faisant en sorte que ces attaques et ces hostilités cessent. Dans ce contexte, l'Indonésie voudrait mettre l'accent sur les éléments suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la nécessité de garantir la poursuite d'une aide humanitaire bien ciblée, plus de 11,7 millions de personnes en Syrie dépendent de

l'aide humanitaire, ce qui rend la tâche aussi redoutable qu'indispensable. Nous nous félicitons donc d'apprendre qu'un deuxième convoi a atteint le camp de Roukban, où environ 41 000 personnes ont pu recevoir une assistance vitale. Hélas, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2019/157), huit enfants sont morts en raison de la situation désastreuse dans le camp, qui a été aggravée par les conditions hivernales difficiles. Il s'agit là de quelque chose qui aurait pu et aurait dû être évité.

En ce qui concerne Hajin, il est profondément préoccupant d'apprendre que de nombreux civils auraient été tués ou blessés dans cette ville et que des milliers de personnes ont été transférées de Hajin au camp de Hol. Cet afflux massif à Hol et les conditions actuelles dans ce camp, où vivent plus de 40 000 personnes et où plusieurs milliers d'autres sont attendues, nécessitent de toute évidence une attention particulière de notre part. Nous nous félicitons que l'ONU ait intensifié ses efforts en ouvrant un centre de transit à Souar. Toutefois, nous devons faire plus. Soixante et un enfants seraient morts au cours de leur transfert ou après leur arrivée au camp de Hol. Là encore, cela aurait pu et aurait dû être évité. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, et de garantir la livraison sans entrave de l'aide humanitaire dont ils ont besoin. On ne saurait trop insister sur l'urgence d'apporter une aide vitale aux millions de personnes qui en ont besoin en Syrie.

Deuxièmement, l'Indonésie estime qu'il est fondamental de garantir le retour sûr et librement consenti des réfugiés dans leurs régions d'origine en Syrie. À cet égard, nous nous associons à l'appel lancé par la Russie, l'Iran et la Turquie au sommet tripartite qui s'est tenu à Sotchi, le 14 février, concernant l'importance d'un retour sûr et volontaire des réfugiés, ainsi que des personnes déplacées. Toutes les parties intéressées devraient y être associées et renforcer leur coordination, conformément au droit international et en tenant compte des intérêts des pays accueillant des réfugiés.

Troisièmement, toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements en maintenant les accords de cessez-le-feu en vigueur afin d'éviter toute conséquence humanitaire grave. Le rapport du Secrétaire général souligne le risque d'escalade militaire à Edleb et les conséquences humanitaires catastrophiques qui en découleraient. Une fois de plus, ma délégation tient à redire que nous ne pouvons nous permettre aucun revers de plus sur le plan

humanitaire. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir davantage d'enfants perdre leurs parents à cause de la crise ou davantage de personnes prises au piège sans nourriture, sans eau ni abri.

Ma délégation est fermement convaincue qu'une vie normale et paisible est possible pour tous les Syriens. Toutefois, tout le monde dans cette salle sait parfaitement qu'en l'absence d'une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015), la situation humanitaire continuera de se détériorer. Nous pouvons et devons l'éviter. L'Indonésie est prête à appuyer l'Envoyé spécial Geir Pedersen dans ses efforts pour faire avancer le processus politique en Syrie et pour trouver une solution pacifique au conflit.

Pour terminer, ma délégation tient à insister sur l'importance de respecter les principes internationaux de l'aide humanitaire, qui incluent l'humanité, la neutralité et l'impartialité, ainsi que le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Directrice Reena Ghelani de son exposé détaillé et à saluer le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Syrie.

Le conflit en Syrie a causé d'énormes souffrances à la population civile. Près de 12 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire multidimensionnelle. Plus de 6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont environ 870 000 vivent dans des sites de dernier recours.

Le conflit, qui se caractérise par des violations et des abus généralisés et systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, touche les groupes les plus vulnérables – enfants, jeunes, femmes et filles, personnes âgées et personnes handicapées. Les personnes souffrant de handicaps physiques et psychologiques sont souvent confrontées à des problèmes de protection particuliers dans les situations d'urgence humanitaire, comme une exposition accrue à la violence, à l'exploitation et aux abus ciblés, notamment la violence sexuelle et sexiste. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que ce groupe, qui est déjà affecté de manière disproportionnée par les conflits violents, ne souffre davantage, et veiller à ce que l'aide humanitaire et tous les services soient disponibles et accessibles aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Pour en revenir à un contexte plus large, je voudrais souligner que la persistance de l'impunité pour

les violations graves du droit international humanitaire demeure pour nous une grave préoccupation. Soyons clairs : il n'y a pas de paix sans justice. Toute opération militaire doit être pleinement conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme afin d'empêcher que des milliers de civils ne soient blessés au cours des combats. La protection des civils n'est pas un choix mais une obligation légale pour toutes les parties au conflit. Ceux qui ne s'y conforment pas doivent en être tenus responsables. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner l'importance de l'accord entre la Russie et la Turquie sur la zone de désescalade d'Edleb, qui constitue une étape cruciale pour éviter une catastrophe humanitaire. Toutes les parties au conflit doivent veiller à l'application intégrale de cet accord.

Nous nous félicitons de l'arrivée du deuxième convoi à Roukban au début du mois de février. Je tiens donc à remercier tous les acteurs, en particulier l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien, qui, en huit jours d'opérations, ont réussi à fournir une aide humanitaire à 40 000 personnes à Roukban. Cette aide a permis d'y sauver des vies. Néanmoins, il ne s'agit que d'une mesure temporaire suffisante pour environ un mois. Nous avons désespérément besoin d'une solution à long terme, sûre, volontaire et digne pour des milliers de personnes, dont beaucoup vivent dans la région de Roukban depuis plus de deux ans déjà. Nous sommes encouragés par les mesures positives prises récemment par les autorités syriennes et attendons d'elles qu'elles autorisent un prochain convoi.

Du 12 au 14 mars, l'Union européenne organisera la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Bruxelles III démontrera la profonde préoccupation de la communauté internationale face à la situation en Syrie et son engagement indéfectible à soutenir des millions de personnes touchées par le conflit. La communauté internationale a réagi d'une manière sans précédent pour répondre aux immenses besoins humanitaires et de résilience en Syrie et dans toute la région et pour appuyer une solution pacifique au conflit. J'espère que nous serons en mesure, cette année encore, de prouver notre solidarité avec tous ceux qui sont dans le besoin.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Un accord politique conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) demeure la seule voie vers la paix.

M. Meza Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions l'organisation de cette séance et remercions M^{me} Reena Ghelani pour les précieuses informations qu'elle a fournies ce matin.

Le Pérou suit avec une vive préoccupation la situation humanitaire en Syrie, dont l'extrême vulnérabilité a été exacerbée par l'escalade de la violence ces dernières semaines. Nous sommes alarmés par le fait que quelque 11,7 millions de personnes, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants, ont encore besoin d'une aide humanitaire pour survivre.

Il y a plusieurs points chauds en ce moment, le nord-ouest de la Syrie étant l'un de ceux où la situation est la plus grave en raison de sa densité de population et de sa forte instabilité. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'impact sur la population civile est aggravé par le contrôle accru de la zone par les organisations terroristes, en termes de nouveaux décès, de détentions arbitraires, d'enlèvements et de destruction des infrastructures. Le Pérou réitère sa condamnation la plus ferme du terrorisme et juge nécessaire que les groupes terroristes qui sont encore à Edleb et dans d'autres zones du territoire syrien soient traduits en justice. Mais nous soulignons que la lutte contre ce fléau ne doit pas être interprétée comme une justification pour mettre en danger la vie de millions de personnes.

Le maintien de l'accord conclu par la Turquie et la Fédération de Russie en septembre dernier est d'une importance fondamentale dans ces circonstances. Nous voulons également attirer l'attention sur la situation dramatique des quelque 40 000 personnes déplacées à Roukban, qui souffrent quotidiennement de pénuries de denrées alimentaires, d'eau potable, de fournitures et de soins médicaux, ainsi que de conditions climatiques extrêmes. Nous reconnaissons et appuyons le travail humanitaire accompli par les Nations Unies et par des organismes tels que le Croissant-Rouge, et nous nous félicitons de l'assistance fournie récemment dans ce territoire. Nous soulignons l'importance que ces efforts soient fournis de manière soutenue et que, parallèlement et avec la plus grande urgence, des solutions intégrales soient recherchées pour mettre fin aux souffrances de ces personnes, surtout lorsque 95 % d'entre elles ont exprimé leur désir de quitter les camps et de retourner dans leurs pays d'origine.

Dans cet esprit, nous nous félicitons des couloirs humanitaires mis en place par la Russie dans cette région, dans le cadre d'un retour qui doit être volontaire, sûr,

digne et conforme aux paramètres internationalement acceptés. Nous exhortons également l'ONU et les acteurs humanitaires à continuer d'accroître leur assistance aux dizaines de milliers de personnes déplacées dans le nord-ouest de la Syrie, qui doivent fuir la violence des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant qui se trouvent encore dans cette région.

Nous encourageons rapidement l'amélioration des conditions dans les centres d'hébergement de Hol et espérons que des initiatives telles que le centre de transit de Souar, qui fournit des soins médicaux opportuns aux personnes déplacées en route vers des lieux plus sûrs, seront reprises. Nous rappelons également que toute opération militaire, comme celles en cours à Baghouz, doit respecter les principes de précaution et de distinction dûment consacrés par le droit international humanitaire.

Je terminerai, Monsieur le Président, en soulignant que seule la réalisation d'une solution politique qui jette les bases d'une paix durable en Syrie permettra de surmonter la catastrophe humanitaire qui continue d'affliger ce pays.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Reena Ghelani de son exposé.

Nous nous réjouissons de la régression constante de la violence en Syrie. Toutefois, malgré la tendance persistante à la stabilisation, il existe encore des foyers de tension en République arabe syrienne, notamment dans le gouvernorat d'Edleb et à l'est de l'Euphrate. La situation dans le nord-ouest de la Syrie est fragile et ne peut être maintenue artificiellement pendant une longue période. La menace posée par les militants de l'alliance du Front el-Nosra avec Hay'at Tahrir el-Cham, qui ont pris le contrôle quasi total de ces territoires, ne disparaîtra pas d'elle-même. Les appels au gel de la situation ne font qu'encourager les terroristes. À cet égard, avec nos partenaires turcs et iraniens, nous poursuivons nos efforts pour mettre au point une formule qui permettra de combattre la menace terroriste sans nuire à la population civile. La réunion de haut niveau tenue à Sotchi le 14 février a confirmé que la troïka d'Astana reste unie dans sa quête de moyens de stabiliser la situation sur le terrain à Edleb et dans le nord-est dès que possible.

Nous appuyons l'opinion selon laquelle il importe d'accroître l'aide humanitaire à la Syrie. Les besoins des Syriens sont réellement considérables. Si l'aide apportée au pays reste indispensable, elle doit être complète et

dépolitisée. Nous savons que certains pays ont subi des pressions pour qu'ils renoncent à fournir une assistance à la population dans les territoires contrôlés par Damas. Cela est absolument inacceptable, tout comme il est scandaleux de recourir à des sanctions unilatérales qui pénalisent en premier lieu les Syriens ordinaires. Au lieu de faire souffrir les citoyens en pensant que cela va porter préjudice aux autorités de Damas, il faudrait plutôt se concentrer sur des moyens plus efficaces d'améliorer la situation humanitaire en Syrie, notamment en aidant à reconstruire ses infrastructures civiles et son économie nationale qui ont été dévastées. Nous tenons à souligner que la prochaine conférence de Bruxelles ne saurait être complète sans les représentants du Gouvernement syrien.

Le nombre de réfugiés qui rentrent en Syrie depuis les États voisins ne cesse d'augmenter. Je souligne que personne ne les force à rentrer chez eux. Il est estimé qu'un peu moins de 2 millions de Syriens dans 10 pays du monde ont exprimé le souhait de regagner leur pays. Au total, depuis le 30 septembre 2015, quelque 370 000 personnes sont rentrées en Syrie. Avec l'aide du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes en République arabe syrienne, 12 points d'entrée sur le territoire syrien ont été mis en place, dont un à un aéroport et un autre dans un port.

Les autorités syriennes prennent des mesures afin de garantir la pérennité du processus de retour des réfugiés syriens. Dans les 412 villes et villages qui ont le moins souffert des combats, des centres ont été ouverts pour accueillir et loger pas moins de 1,5 million de personnes. Dans les provinces d'Alep, de Damas et de Hama, le Gouvernement met en œuvre un programme pour reconstruire les villes libérées des militants, notamment en rétablissant les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité, en fournissant une assistance ciblée à la population et en aidant au retour des populations dans leur lieu de résidence permanent. Le processus d'amnistie en faveur des personnes qui se sont soustraites au service militaire s'est poursuivi, notamment parmi les réfugiés et les anciens membres de groupes armés illégaux. À ce jour, plus de 55 000 personnes ont été amnistiées. Nous espérons que ceux qui se soucient vraiment du sort des Syriens ordinaires examineront de plus près la situation en Syrie en tenant compte de la réalité sur le terrain, et se joindront aux efforts menés pour aider le pays à se relever de ses cendres et redonner à la population une vie normale.

Nous voudrions appeler l'attention sur deux questions. Premièrement, nous sommes préoccupés par la situation dans le camp de personnes déplacées de Hol, qui est situé dans le nord-est de la province de Hassaké. Près de 50 000 réfugiés y vivent, pour la plupart des femmes et des enfants. Tous ont fui Hajin, que la coalition dirigée par les États-Unis et leurs protégés sur le terrain a pratiquement rasée, causant de nombreuses victimes civiles, soit dit en passant. À l'époque, si j'ai bonne mémoire, personne n'a appelé à mettre fin aux bombardements. Le camp accueille maintenant également des habitants de Bagouz, que la coalition est également en train de détruire. Certains diront que ces frappes aériennes sont d'une précision chirurgicale, mais on a dit la même chose à propos de Raqqa, où l'on retire encore des corps des gravats.

Il est temps que tout le monde, y compris les organes des Nations Unies, abandonne la politique des deux poids, deux mesures et examine la situation de manière objective. Le problème à Roukban, où l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont mené une opération d'aide humanitaire du 6 au 14 février, n'est pas que les personnes déplacées ne veulent pas retourner dans les zones contrôlées par Damas. Bien au contraire, d'après un sondage mené dans le camp par l'ONU, 95 % de ses habitants souhaitent quitter Roukban et 80 % veulent retourner dans des zones sous contrôle des autorités syriennes. Le problème de Roukban, c'est l'occupation illégale par les États-Unis d'une partie du territoire souverain syrien dans la région de Tanf, où sont entretenus des combattants du groupe armé Maghawir al-Thawra, dont la réputation est ternie par ses liens avec les terroristes. Pour autant que l'on puisse voir, il n'est pas possible d'entrer dans cette zone ou d'en sortir, et du fait de la surpopulation, des conditions insalubres et du manque de nourriture et de médicaments, des dizaines de personnes sont déjà mortes. Selon certaines informations, le premier cas de lèpre a été signalé dans le camp. D'après la quatrième Convention de Genève, les États-Unis, en tant que Puissance occupante, portent l'entière responsabilité de la situation des habitants de Roukban. L'article 55 stipule que

« [d]ans toute la mesure de ses moyens, la Puissance occupante a le devoir d'assurer l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux; elle devra notamment importer les vivres, les fournitures médicales et tout autre article nécessaire lorsque les ressources du territoire occupé seront insuffisantes. »

L'article 56 stipule que

« la Puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir... les établissements et les services médicaux et hospitaliers, ainsi que la santé et l'hygiène publiques dans le territoire occupé, notamment en adoptant et en appliquant les mesures prophylactiques et préventives nécessaires pour combattre la propagation des maladies contagieuses ».

La Convention souligne que l'aide humanitaire extérieure ne dégage pas la Puissance occupante de sa responsabilité. Il ressort donc que la communauté humanitaire internationale, l'ONU, les institutions spécialisées, les donateurs et les partenaires font le travail que les États-Unis sont censés faire au regard du droit international. Nous avons une proposition pour sortir de la situation actuelle et parvenir à une solution durable au problème du Roukban, à savoir évacuer tous ceux qui le souhaitent vers le lieu de leur choix. « Tous ceux qui le souhaitent », voilà les mots clefs. Nous devons mettre en œuvre ce concept sans plus tarder et ne pas perdre du temps à planifier de nouveaux convois, qui ne font que souligner que le droit international est piétiné dans cette région de la Syrie.

Tel est l'objectif de l'initiative russe qui, le 19 février, a ouvert deux couloirs pour permettre aux civils de quitter le camp sous les garanties humanitaires du Croissant-Rouge arabe syrien. Et les gens sont prêts à partir; tout ce qu'il faut maintenant, c'est lever les obstacles qui les en empêchent.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Reena Ghelani de son exposé détaillé sur la situation humanitaire en Syrie. Je voudrais également réitérer les remerciements de mon pays aux milliers de travailleurs humanitaires qui se trouvent dans les camps, apportant aide et protection afin de sauver des vies en Syrie. Nous savons qu'il reste très difficile de réunir les conditions nécessaires à une action humanitaire sûre, soutenue, efficace et rapide.

La République dominicaine est particulièrement préoccupée par la persistance des incidents violents et la poursuite des opérations militaires qui mettent en danger la vie des civils et les obligent à se déplacer dans des circonstances difficiles, avec des conséquences parfois très regrettables. C'est le cas du récent déplacement de milliers de personnes de Hajin vers le camp de Hol qui, en quelques semaines seulement, a coûté la vie à 61 enfants. Qui plus est, on estime que 10,2 millions de Syriens vivent en zone de conflit. Nous appelons

donc toutes les parties impliquées dans des opérations militaires à respecter strictement le droit international humanitaire et à protéger la vie, la liberté de mouvement et l'intégrité des civils et des infrastructures civiles. Tout en reconnaissant que la Syrie continue de connaître l'une des crises humanitaires les plus graves et les plus urgentes de notre temps, la deuxième après le Yémen, ma délégation estime qu'il est important de tenir compte des conditions réelles sur le terrain afin de pouvoir avancer, même à petits pas, vers une paix durable pour les Syriens. Nous pensons que pour ce faire, nous devons commencer par garantir les conditions de base en matière de santé, d'éducation et de sécurité.

Les chiffres ne sont guère encourageants. Un tiers des écoles syriennes a été endommagé ou détruit; 46 % des centres de santé ne fonctionnent pas à pleine capacité. J'ai déjà évoqué le niveau d'insécurité élevé qui touche un grand nombre de personnes, dont l'avenir est franchement incertain. Six millions et demi de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, 2,1 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, et le taux de travail des enfants est élevé.

Ce ne sont là que quelques-uns des chiffres poignants qui ressortent des rapports de l'ONU et qui n'offrent aucun scénario nous permettant d'imaginer ne serait-ce que l'once d'un progrès pour les années à venir. C'est pourquoi nous pensons que le plan de réponse humanitaire 2019 doit adopter une approche globale qui jette des bases solides pour un avenir meilleur pour les Syriens, y compris des solutions durables à la situation des millions de déplacés. C'est une situation très complexe. Nous ne doutons pas que la Conférence des donateurs qui se tiendra à Bruxelles en mars prochain sera couronnée de succès.

Je voudrais me joindre aux délégations qui ont déjà exprimé ici leur point de vue sur la situation du camp de fortune de Roukban et sur l'opération importante et efficace menée conjointement par les organismes des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien, la plus grande opération humanitaire à avoir été menée dans ce pays. En ce qui concerne les conditions déjà décrites par M^{me} Ghelani, nous ne pouvons manquer de souligner qu'il faut que l'assistance puisse retourner à Roukban sur une base régulière et durable. Nous exhortons les autorités syriennes à autoriser l'accès à un nouveau convoi dès que possible. Nous sommes tout particulièrement favorables à la recherche de solutions durables pour les enfants syriens de Roukban et de n'importe quelle autre région, y compris l'intégration

locale et la réinstallation, et nous voulons qu'il soit garanti que tout retour d'enfants réfugiés et déplacés s'effectuera dans des conditions sûres et dignes, sur une base volontaire et en connaissance de cause, et que les décisions seront prises en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, du contexte familial et de son bien-être général.

Enfin, nous nous faisons l'écho des nombreux appels qui ont été lancés aux parties pour qu'elles mettent pleinement en œuvre l'accord de démilitarisation à Edleb annoncé par la Russie et la Turquie, conformément au droit international humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs ont déjà fait savoir qu'une escalade des hostilités aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Mais tout aussi catastrophique est l'insécurité dont sont victimes les civils pris au piège dans cette ville : la semaine dernière, 16 civils, parmi lesquels des femmes et des enfants, auraient été tués, et plus de 70 auraient été blessés dans le quartier de Qoussour, à Edleb, par deux engins explosifs, dont le second semble avoir été conçu pour tuer et mutiler des personnes, notamment les secouristes qui étaient venus en aide aux victimes de la première explosion.

Il convient d'intensifier les efforts diplomatiques pour trouver une solution politique à la crise en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015), en évitant de nouvelles offensives militaires qui finissent inévitablement par nuire aux civils, principalement aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Reena Ghelani de son exposé, et rendre hommage, à travers elle, à l'ensemble du personnel des Nations Unies qui effectue un travail humanitaire si important en Syrie.

Aujourd'hui, M^{me} Ghelani nous a rappelé que la situation humanitaire en Syrie reste grave. Nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier les 12 millions de personnes qui souffrent quotidiennement. Quatre-vingts pour cent des Syriens vivent sous le seuil de pauvreté, et un tiers de la population n'a pas d'accès fiable à des aliments à un prix abordable. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin dans l'ensemble de la Syrie. Nous devons également faire beaucoup plus pour appuyer les efforts déployés par l'ONU en vue de mettre fin au conflit au moyen d'un processus politique.

Je souscris à toutes les remarques faites aujourd'hui par le représentant de la Belgique au nom des trois corédacteurs pour les questions humanitaires, mais je voulais souligner trois points : la situation à Roukban, la situation dans les zones contrôlées par le régime et la situation à Edleb.

Premièrement, en ce qui concerne Roukban, le Royaume-Uni se félicite d'apprendre qu'un convoi humanitaire nécessaire de toute urgence a finalement atteint le camp le 6 février, apportant une aide à des milliers de personnes qui en avaient désespérément besoin. La situation des plus de 41 000 personnes qui se sont réfugiées à Roukban reste très préoccupante. Nous ne devons pas voir les mêmes retards avant le prochain convoi, que l'ONU vient de demander. Le sondage effectué par l'ONU à Roukban montre que la majorité des résidents souhaitent quitter le camp, mais il met également en lumière leurs craintes et leurs préoccupations à cet égard. Nombre d'entre eux s'inquiètent de leur sécurité s'ils décidaient de rentrer chez eux. Des préoccupations liées à l'absence de documents d'état-civil et à l'accès à leurs biens ont également été signalées. Il faut répondre à ces préoccupations avant que les déplacés ne quittent le camp. Par conséquent, l'ONU a raison, comme l'ont dit nos corédacteurs pour les questions humanitaires, d'exiger que certaines conditions soient réunies à l'avance, et que tous les retours et toutes les réinstallations se fassent sur une base volontaire et dans des conditions sûres et dignes. Tout effort visant à faciliter la réinstallation de la population de Roukban doit être conforme aux normes internationales de protection. Le personnel humanitaire des Nations Unies doit avoir accès à la population avant, pendant et après tout déplacement. Les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées doivent bénéficier d'une protection particulière pendant toutes les phases de la réinstallation. Les procédures de contrôle doivent être menées conformément au droit international.

En ce qui concerne mon deuxième point, qui porte sur la situation dans les zones contrôlées par le régime, le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la situation dans les zones autrefois tenues par l'opposition qui sont repassées sous le contrôle du régime. L'Ambassadeur de la Russie a parlé des mesures prises par le régime pour accueillir les réfugiés de retour dans les zones qui se trouvent sous son contrôle. On ne peut accueillir des réfugiés de retour en les détenant arbitrairement dans des conditions où la torture est systématique et répandue. On ne peut accueillir les réfugiés de retour en les forçant à rejoindre l'armée et

à se battre dans un conflit qu'ils ont fui. Et on ne peut accueillir les réfugiés de retour en menaçant de saisir leurs biens en vertu de la loi n° 10.

Toutes ces raisons ont été invoquées par les Syriens eux-mêmes dans le récent sondage qu'a effectué l'ONU pour expliquer pourquoi ils ne retournent pas dans les zones contrôlées par le régime. Ce n'est manifestement pas un environnement propice à un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés. Il n'est clairement pas à la hauteur de l'appel lancé par le Conseil dans sa résolution 2254 (2015) en faveur de la mise en place d'une gouvernance inclusive et non sectaire en Syrie. Les trois quarts des communes qui sont passées sous le contrôle du régime en 2018 sont considérées comme des zones difficiles d'accès pour l'acheminement de l'aide. Soyons clairs : ces zones sont difficiles à atteindre uniquement parce que le régime choisit de ne pas permettre que l'aide nécessaire parvienne aux personnes qui en ont besoin. Par conséquent, nous nous associons à nos collègues français pour demander au régime d'autoriser un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes qui se trouvent dans les zones qu'il contrôle.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation à Edleb, nous restons gravement préoccupés par le sort des 3 millions d'habitants du nord-ouest de la Syrie, dont plus de 2 millions dépendent entièrement de l'aide transfrontière. Nous devons également garder à l'esprit, lorsque nous parlons de la menace terroriste à Edleb, qu'Edleb compte désormais davantage de bébés que de terroristes. La moitié de la population a été déplacée, parfois à plusieurs reprises, ce qui a eu pour effet de solliciter à l'extrême des ressources déjà limitées et de faire peser un fardeau supplémentaire sur les communautés d'accueil. M^{me} Ghelani nous a dit aujourd'hui qu'une escalade militaire dans la province d'Edleb aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties, mais en particulier le régime et la Russie, à respecter le cessez-le-feu et à faciliter l'accès humanitaire à Edleb.

Enfin, je voudrais m'associer aux remarques faites par mon collègue sud-africain, par les corédacteurs sur les questions humanitaires et par presque tous les autres orateurs aujourd'hui, qui ont souligné que, sur le long terme, ce n'est qu'au moyen d'une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015), que nous pourrions nous attaquer à cette crise humanitaire en Syrie. Cela signifie, dans la pratique, une transition politique. Cela signifie la mise en place d'une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, qui, nous le

savons, fait cruellement défaut actuellement en Syrie. Comme mes collègues de la Belgique et de la Pologne l'ont souligné, cela signifie également l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui ont été commis pendant le conflit, en particulier par le régime et par Daech.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Je m'associe aux délégations qui ont pris la parole avant moi pour remercier M^{me} Reena Ghelani et son équipe de leur exposé détaillé et instructif. Le Gouvernement équato-guinéen suit avec beaucoup d'attention les activités du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires en Syrie, ainsi que celles de tous les organismes des Nations Unies et des autres organisations humanitaires qui œuvrent dans ce pays depuis le début de la guerre. Nous les félicitons de nouveau du travail difficile et noble qu'ils effectuent au côté des plus de 1 700 fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui ont été déployés dans l'ensemble du pays pendant les deux derniers mois.

Comme il ressort des informations fournies par M^{me} Ghelani, la situation en Syrie demeure extrêmement grave, non seulement dans la zone de désescalade d'Edleb, qui reste contrôlée par des organisations terroristes et des groupes d'opposition armés non étatiques, mais aussi à Alep et dans le sud-est de la province de Deir el-Zor. Le risque d'une escalade militaire, en particulier à Edleb, continue de croître, ce qui complique également l'environnement opérationnel des organisations humanitaires s'efforçant de satisfaire les besoins de base et d'assurer la protection des civils. Il faut rappeler que les attaques aériennes et les combats intenses entre les parties continuent d'avoir des conséquences directes sur les installations scolaires et médicales, de faire des blessés et de causer la mort de dizaines de civils. Il ne fait aucun doute qu'après presque huit années de conflit, et en dépit de la réduction partielle de l'intensité de la violence, la crise humanitaire persiste en Syrie. Nous parlons actuellement de près de 12 millions de Syriens ayant besoin d'une aide humanitaire et de près de 6 millions de réfugiés qui se trouvent encore dans les pays voisins. Ce sont des chiffres effrayants qui doivent donner lieu à une prise de conscience collective de la nécessité impérieuse de mettre fin aux hostilités en Syrie et au spectre permanent de la guerre.

Par ailleurs, conformément aux observations du Secrétaire général, la Guinée équatoriale condamne

énergiquement la persistance des violations graves du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme et atteintes à ceux-ci commises par les parties au conflit. À cet égard, nous souscrivons à l'idée que les autorités syriennes doivent coopérer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour protéger et promouvoir les droits de la personne sur le terrain dans le contexte du conflit actuel.

Malgré cette situation désolante, nous saluons les progrès réalisés sur la base de la résolution 2449 (2018) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, s'agissant du déploiement effectif du deuxième convoi de l'Organisation des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien à destination du camp de personnes déplacées de Roukban. Ce convoi humanitaire, qui a été qualifié de plus grand de tous les temps et qui avait été demandé à maintes reprises par le Conseil de sécurité, aidera à sauver la vie de plus de 40 000 personnes vivant dans des conditions déplorable.

Les Syriens ont terriblement souffert à cause de cette guerre, et ces souffrances doivent nous amener à rechercher des solutions concrètes qui ne restent pas lettre morte ou à l'état de discours et de plaidoyers. À cet égard, nous pensons qu'il reste nécessaire de garantir que la zone de désescalade d'Edleb soit maintenue et respectée en vertu du droit international humanitaire et d'intensifier les efforts diplomatiques en vue de trouver une solution politique à la crise en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Je remercie également M^{me} Ghelani d'y participer.

Il y a cinq ans, le 22 février 2014 pour être précis, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2139 (2014), sur la situation humanitaire dans mon pays, la Syrie. À cet égard, je voudrais rappeler une partie de ce que j'avais dit dans cette même salle lors de l'adoption de la résolution.

« L'appui humanitaire aux Syriens ne peut intervenir de façon correcte et efficace que s'il est suivi d'un engagement, en paroles et en actes,

à éviter de politiser la question humanitaire et à mettre fin au terrorisme. Les activités des groupes terroristes armés, notamment les groupes liés à Al-Qaïda, sont la principale cause des souffrances du peuple syrien » (*S/PV.7116*, p. 16).

Aujourd'hui, je vais expliquer brièvement pourquoi j'ai choisi de répéter ce que j'avais déclaré il y a environ cinq ans. Je vais le faire en abordant les trois questions suivantes. Premièrement, il y a cinq ans, nous avons dit que l'appui humanitaire aux Syriens ne pouvait intervenir de façon correcte et efficace que s'il était suivi d'un engagement en paroles et en actes. Cela reste valable aujourd'hui. Comment certains États, notamment des membres permanents du Conseil de sécurité, peuvent-ils affirmer être préoccupés par la situation humanitaire en Syrie alors que les gouvernements de ces mêmes États continuent de soutenir le terrorisme, de maintenir de façon illégitime leurs propres forces armées en Syrie et de se livrer à d'innombrables agressions contre mon pays? Cela a fait des milliers de martyrs civils, dont la majorité sont des femmes et des enfants, et a causé la destruction des infrastructures.

Le colonel français François-Régis Legrier, qui dirigeait l'unité française d'artillerie au sein de la coalition illégitime établie contre mon pays, l'a confirmé. Je cite la *Revue Défense nationale*, dans laquelle il a dit il y a quelques jours :

« Nous avons détruit massivement les infrastructures. »

L'objectif de la coalition était de limiter ses pertes. Cela a contribué à une augmentation substantielle du nombre de morts parmi les civils et à davantage de destructions.

Le colonel Legrier a demandé :

« Combien d'Hajin faudra-t-il pour comprendre que nous faisons fausse route? »

Il a noté que la coalition aurait pu agir plus rapidement et plus efficacement contre les terroristes en ne déployant que 1 000 soldats. Il a conclu l'entretien en demandant :

« Pourquoi entretenir une armée que l'on n'ose pas engager ? »

Je répondrai à cette question en rappelant ce que l'ancien Président des États-Unis, Barack Obama, avait dit ici, au Conseil, au sujet du fait que la coalition internationale aurait besoin de 30 années pour éliminer le terrorisme en Syrie. Il avait prédit que l'élimination du terrorisme et de Daech prendrait trois décennies. Le Président Obama était donc d'accord avec le

colonel Legrier. Cela ne fait que souligner ce que nous avons dit à maintes reprises, à savoir que l'objectif de la coalition illégitime n'était pas de lutter contre le terrorisme mais plutôt de prendre les ressources de l'État syrien pour cible, de prolonger la guerre imposée à la Syrie et de noyer les pays et les peuples de notre région dans le chaos permanent de conflits imaginaires.

À cet égard, comment certains membres permanents du Conseil de sécurité peuvent-ils prétendre être soucieux de remédier à la situation humanitaire en Syrie, alors que leurs gouvernements ont imposé des sanctions économiques iniques contre le peuple syrien? Ces sanctions touchent tous les aspects de la vie quotidienne et entravent l'accès des civils ordinaires à la nourriture, aux médicaments, et au lait pour les enfants, en particulier pendant nos hivers rigoureux. Les Syriens souffrent de ces mesures barbares qui ont une incidence sur les secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz. Il ne s'agit pas seulement de terrorisme politique, mais également de terrorisme économique, qui est injuste, illégal et illégitime.

Loin de se livrer à l'autocritique, ces États ne prennent aucune mesure pour corriger les erreurs dont ils sont responsables, ce qui serait très noble – comme le dit un proverbe arabe. Rien de tel n'est fait. Lorsque nous parlons de « terrorisme économique », nous n'exagérons pas, parce que l'assistance assortie de conditions que proposent certains États nous fait perdre deux fois la valeur de cette aide du fait des dégâts causés par leurs mesures coercitives, qui ont fait des ravages sur notre économie nationale et nos échanges commerciaux internationaux.

Deuxièmement, il y a cinq ans (voir S/PV.7116), nous avons dit que l'appui humanitaire en Syrie ne pourrait intervenir de manière correcte et efficace qu'en évitant de politiser la question humanitaire, et cette déclaration n'a rien perdu de sa vérité aujourd'hui. Comment les co-rédacteurs pour le dossier humanitaire au sein du Conseil de sécurité peuvent-ils s'acquitter de leurs fonctions en faisant fi de la nécessité de consulter le Gouvernement syrien et de coordonner toute action avec lui?

Il est bien entendu que les États ont le droit de gouverner et de gérer leurs relations bilatérales comme ils l'entendent et dans le sens de leurs intérêts propres. Naturellement, ce droit est aussi le nôtre, et nous appliquons nos politiques étrangères en conséquence. Toutefois, lorsqu'ils deviennent membres du Conseil de sécurité, les États se voient imposer la responsabilité

de dialoguer et de mener des consultations avec les pays concernés, afin de mieux comprendre les préoccupations et difficultés de ces pays. Ce serait le cas si les membres du Conseil s'acquittaient de leurs fonctions conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au lieu de promouvoir en toute liberté leurs intérêts nationaux et leurs affiliations politiques à courte vue.

Mon collègue le représentant de la Belgique, une des plumes pour le dossier humanitaire, s'est dit profondément préoccupé par, comme il l'a dit, les 25 000 réfugiés syriens qui ont quitté Hajin – une ville de Syrie, pas de Floride – pour se rendre au camp de Hol, qui se trouve en Syrie, pas en Californie. Mon collègue belge a ajouté qu'il était triste qu'une soixantaine d'enfants et adultes soient morts sur la route qui mène de la ville syrienne de Hajin au camp syrien de Hol. Je tiens à rappeler à mon collègue l'Ambassadeur de la Belgique que nombre de ceux qu'il a qualifiés de réfugiés syriens ne sont pas du tout syriens; en fait, ils sont européens. Beaucoup d'entre eux venaient d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne et de Suède. Je parle évidemment de milliers de terroristes et des milliers de membres de leurs familles. Tous ces gens ne sont pas Syriens.

Je n'ai pas entendu mon collègue belge inviter mon pays à participer à la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Nous n'avions pas non plus reçu d'invitation à participer à première ou à la deuxième Conférence de Bruxelles. Et ils prétendent être les rédacteurs pour le dossier humanitaire. Cela prouve bien que les motifs qui sous-tendent les trois Conférences de Bruxelles n'ont rien d'humanitaire. Il s'agit de motifs purement politiques, opposés à mon pays, la Syrie. Le but est de faire perdurer le terrorisme tout en se servant du facteur humanitaire pour du chantage et promouvoir l'instabilité entre les pays de la région.

Comment certains pays, y compris des membres du Conseil de sécurité, peuvent-ils prétendre vouloir remédier à la situation humanitaire en Syrie alors qu'ils empêchent le retour des réfugiés syriens dans leurs foyers et dans leurs villages libérés des griffes du terrorisme? Ils érigent des obstacles artificiels, tout en assortissant l'aide humanitaire et l'aide au développement de conditions politiques qui sont contraires aux principes de l'action humanitaire.

Puisque je parle de la politisation de l'aide humanitaire en Syrie, je dois évoquer ce que j'ai déjà dit des

dizaines de fois : les rapports de l'ONU sont basés sur ce que l'on appelle des « sources en libre accès ». Le mois dernier (voir S/PV.8454), j'avais informé le Conseil qu'un journaliste du magazine allemand *Der Spiegel* avait fabriqué de toutes pièces certaines informations sur la Syrie, et ce, depuis des années, aux seules fins de diaboliser le Gouvernement syrien. Aujourd'hui, je voudrais signaler au Conseil qu'un employé de la British Broadcasting Corporation (BBC), Riam Dalati, a confirmé que les images filmées dans l'hôpital de la Douma, dans la Ghouta, près de Damas, après l'attaque chimique présumée sur place étaient en fait fabriquées de toutes pièces. La BBC a donc pris ses distances avec le reportage de Dalati et a suspendu ce dernier. Je vais être clair : si ce rapport avait confirmé l'attaque présumée ou l'emploi d'armes chimiques contre l'hôpital de la Douma, la Syrie aurait de nouveau été la cible d'une attaque tripartite dévisée en dehors de la légitimité internationale.

Troisièmement, il y a cinq ans, nous avons dit que l'appui humanitaire en Syrie ne pourrait intervenir de manière correcte et efficace que s'il était mis fin au terrorisme. Cette déclaration n'a rien perdu de sa vérité aujourd'hui. Comment est-il possible que certains États, y compris des membres du Conseil de sécurité, puissent prétendre s'intéresser à la situation humanitaire en Syrie alors qu'ils continuent à fournir appui et protection aux derniers groupes terroristes en Syrie? Comment certains pays occidentaux peuvent-ils prétendre vouloir lutter contre le terrorisme et traduire ses auteurs en justice par le biais de dispositifs tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, alors qu'ils refusent de s'abstenir d'exploiter le terrorisme à des fins politiques et de rapatrier leurs propres ressortissants qui se sont livrés au terrorisme en Syrie? Les politiques de certains pays ont fait des instruments internationaux et des résolutions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme une simple marchandise échangée à vil prix dans un bazar comparable au marché aux esclaves de Daech.

Pour terminer, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est collaborer sincèrement avec le Gouvernement syrien, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans le plein respect de la souveraineté syrienne. Il y a quelques jours, nous avons constaté que la coopération entre le Gouvernement syrien et son partenaire humanitaire, le Croissant-Rouge arabe syrien, d'une part, et l'ONU, d'autre part, portait des fruits lorsqu'aucun élément extérieur n'y faisait obstacle.

La coopération avec l'ONU a permis d'acheminer un deuxième convoi humanitaire jusqu'au camp de Roukban où des terroristes sont déployés et qui est occupé par les forces américaines, qui ont envahi une partie de notre territoire qui nous est chère. De nombreux terroristes sont présents dans ce camp. Ce convoi nous a permis de fournir une assistance vitale et des services de santé aux habitants du camp. En complément de cet effort, le Gouvernement syrien, en coopération avec la Russie amie, a ouvert deux couloirs humanitaires pour permettre le départ librement consenti, dans des conditions sûres et dignes, des civils syriens assiégés par les troupes américaines et les groupes terroristes qui leur sont affiliés. Parmi eux, il y a notamment Soukour el-Sahara, connu pour avoir attaqué à l'aube la ville de Soueïda, tuant 327 civils et capturant 32 femmes avant de retourner dans sa tanière, qui est sous protection américaine. Nous espérons un appui aux efforts syriens et russes pour que cessent les souffrances des habitants du camp, dont la majorité souhaite retourner dans des zones contrôlées par le Gouvernement, comme l'a souligné M^{me} Ghelani et comme l'a confirmé un sondage effectué récemment par l'ONU. Nous attendons aussi impatientement la fin de la présence illégitime des soldats américains et des bandes terroristes qu'ils soutiennent.

Mon collègue l'Ambassadeur de la France a affirmé que le Gouvernement syrien n'avait approuvé que 40 % des demandes d'aide humanitaire. C'est totalement faux. Le rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil – c'est-à-dire le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) – et qu'a mentionné mon collègue le représentant de la France passe totalement sous silence le fait que le Gouvernement syrien a approuvé sans exception toutes les demandes

présentées par le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales, qui agissent tous dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans leur domaine de compétence. Ces demandes visaient à acheminer des denrées alimentaires vitales, des médicaments et des vaccins. Si ces informations ne figurent pas dans le rapport du Secrétaire général c'est de la faute de l'OCHA. Ces informations devraient être ajoutées au rapport pour que mon collègue le représentant de la France ne répète pas cette erreur.

Le Conseil de sécurité doit défendre les principes du droit international et la Charte des Nations Unies. Il doit empêcher que cette noble tâche qu'est l'action humanitaire ne soit utilisée comme moyen de déstabiliser les États ou de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Malheureusement, c'est exactement ce qui est en train de se passer de manière flagrante en République bolivarienne du Venezuela. Tel ne serait pas le cas si l'on avait empêché que certains États utilisent la question de l'aide humanitaire pour exercer un chantage politique contre d'autres États Membres, comme dans le cas de la Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 35.